

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FÉVRIER 2020**

L'an deux mil vingt et dix-huit du mois de février à vingt heures trente, le conseil municipal s'est réuni en Mairie d'ANTEZANT sur convocation de Monsieur POISBELAUD Eric, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DUFOUR, FOVET, BUREAU, Mrs. POISBELAUD, BICHON, SHORTHOUSE, DUBRAY, LAURENT, DEMSKI.

ABSENTS : M. Gérard JAUNAS qui a donné pouvoir à M. Michel LAURENT
M. Michel CHARDONNEAU qui a donné pouvoir à Mme Martine DUFOUR

SECRÉTAIRE DE SÉANCE: Mme Nadine BUREAU

DATE DE CONVOCATION : 06/02/2020

1 – Choix candidature Aire de Loisirs pour saison 2020 :

Monsieur le maire informe le conseil municipal des candidatures reçues pour la gestion de notre aire de loisirs.

Après en avoir délibéré l'assemblée décide de retenir la candidature de M. ARNOULT et charge M. le Maire du suivi administratif et de toute signature afférente à ce dossier.

2 – Adhésion au contrat groupe d'assurance statutaire du Centre de Gestion :

Monsieur le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vu la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les Centres de Gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

DÉCIDE

Article unique : la commune charge le Centre de Gestion de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'une entreprise d'assurance agréée, et se réserve la faculté d'y adhérer. Cette démarche peut-être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

Ces conventions devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- agents affiliés à la CNRACL :

Décès, accident du travail – maladie professionnelle, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité-paternité-adoption,

- agents non-affiliés à la CNRACL :

Accident du travail-maladie professionnelle, maladie grave, maternité-paternité-adoption, maladie ordinaire.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la commune une ou plusieurs formules.

Ces conventions devront également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée du contrat : 4ans, à effet au 1^{er} janvier 2021.

Régime du contrat : capitalisation.

3 – Organisation des élections municipales de mars 2020.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des heures d'ouverture et de fermeture du bureau de vote pour les élections municipales du 15 mars 2020 soit 8h à 18h.

L'organisation de la tenue du bureau de vote sera revue ultérieurement puisque les candidats peuvent y participer et la clôture des candidatures aux élections municipales est fixée au 27/02/2020.

4 – Point sur la voirie, les bâtiments et l'aire de loisirs :

La commission Voirie s'est réunie le 25 janvier 2020. Des devis ont été demandés.

La commission Bâtiments et Aire de Loisirs s'est réunie le 21 janvier 2020. Des devis seront demandés.

5 – Affaires diverses :

- Convention DECI (Défense Extérieure Contre l'Incendie) :

M. le Maire informe l'assemblée que des conventions avec les propriétaires des parcelles concernées par l'installation des points incendie ont été signées (La Folatière, Les Hermitans et La Courance).

En ce qui concerne Fief Palet, la convention concerne l'utilisation du point d'eau privé.

Merci à Messieurs DUFOUR Alain, NEAUD Patrick et PICHOT Jean-Pierre pour le prêt de leur terrain à titre gracieux pour la réalisation de notre DECI.

- Contrat PEC Pierre JAMIN :

M. le Maire informe l'assemblée que le renouvellement du contrat de Pierre JAMIN pour une durée de 1 an, décidé en assemblée le 14 janvier 2020 ne pourra se faire

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FÉVRIER 2020

que sur une durée de 6 mois renouvelable (décret du 28 janvier 2020) avec un taux de 45% au lieu de 50%.

- Bail emphytéotique :

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la résiliation totale du bail emphytéotique concernant le terrain de l'ancienne mini-déchetterie.

- Candélabre :

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'installation d'un candélabre impasse Chante-Oiseau vont débuter le 1^{er} mars 2020.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que sur le village de la Folatière, chemin du parc un candélabre manque. En effet, des terrains constructibles sont en vente, il conviendrait donc de prévoir cette dépense au budget 2020.

6-Comptes rendus de réunions.

- 23 janvier 2020 à Aulnay : Vœux de la CDC : Éric POISBELAUD
- 31 janvier 2020 à Saint Jean d'Angely : Vœux Sous-Préfète : Éric POISBELAUD
- 3 février 2020 à Matha : Conseil Communautaire : Éric POISBELAUD
- 13 février 2020 à Saint Jean d'Angely : Réunion d'information avec la Trésorerie : Éric POISBELAUD et Delphine MORNAC

L'ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Secrétaire de séance

Le Maire

MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL	SIGNATURES
-------------------------------------	-------------------

COMMUNE D'ANTEZANT LA CHAPELLE**SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 18 FÉVRIER 2020**

A. BICHON	
N. BUREAU	
M. CHARDONNEAU	
F. DEMSKI	
P. DUBRAY	
M. DUFOUR	
M.-Chr. FOVET	
G. JAUNAS	
M. LAURENT	
E. POISBELAUD	
G. SHORTHOUSE	